

Eglise du Chenit de 1612

§. 44.

Quelque temps après, les particuliers qui s'étoient établis au Chenit, qui, comme on l'a dit, avoient commencé à former une espèce de société, entreprirent d'y fonder une église, et de demander à LL. EE. un ministre, pour la desservir, d'autant qu'il n'y avoit encore, alors, pour toute la Vallée, qu'un seul pasteur, qui résidoit à l'Abbaie, et faisait les fonctions de cette église et de celle du Lieu.

Ces particuliers donnèrent charge à l'un d'entr'eux, nommé Pierre Lecoultre, de pousser cette entreprise, qui eut un heureux succès, ce qui est démontré par une petite histoire, qui a été conservée dans les archives de cette communauté, de laquelle je transcrirai quelques morceaux, en rapportant ce qu'elle contient, pour l'essentiel.

Pierre Lecoultre, auteur de cette histoire, la commence par l'invocation du nom de Dieu. Il avertit ensuite le lecteur du sujet qu'il se propose de traiter; de-là, il passe à la com-

mission que lui donnèrent ses associés : « de faire un recueil
 » du tout , et de l'enregistrer en ce petit livre , pour servir
 » de futur mémoire , à cause que c'est un lieu nouvellement
 » habité et accru, dans ces montagnes et joux noires, et que
 » c'est une nouvelle église, et que , de mémoire d'homme, il
 » n'y en a point été, en ce dit Chenit. »

On voit, ensuite, un rôle, ou catalogue, dressé le 21 novembre 1609, dans lequel tous les chefs de famille qui s'associèrent, pour cette entreprise, sont désignés par leurs noms, avec le nombre des individus dont chacune de ces familles étoit composée; ce nombre consistoit en trente-cinq familles, faisant, ensemble, celui de trois-cent et neuf personnes.

On remarque qu'il y avoit encore quelques particuliers, de la commune du Lieu, qui possédoient des fonds au Chenit, mais qui n'y faisaient pas leur résidence, qui refusèrent de s'associer; mais, dans la suite, ils furent giétés, c'est-à-dire, obligés de payer des contributions, pour cet établissement, dont les associés firent tous les frais, à la réserve des donations qu'ils reçurent, dont on aura occasion de parler.

Le 15 mai 1610, Pierre Lecoultre présenta, à LL. EE., une requête, au nom de ses associés; elle faisoit observer que, depuis environ quarante ans, les habitans du Lieu s'étoient trouvés à l'étroit, vu leur accroissement, ce qui les avoit obligés de l'éloigner peu-à-peu de ce village, pour extirper et cultiver du terrain, pour fournir à leur subsistance et à celle de leurs familles; qu'une partie, s'étant habitués, au Chenit, le long de la rivière de l'Orbe, se trouvoit actuellement beaucoup éloignée de ce village.... « Cette requête entre, ensuite, dans un grand détail de toutes les « difficultés et incommodités qu'éprouvoient ces habitans du Chenit, pour se procurer l'avantage de recevoir quelque instruction, et pour entendre la prédication de la Parole de Dieu, avantage dont les vieillards et jeunes gens se trouvoient entière-

ment privés. « Toutes ces difficultés , en y ajoutant celle de porter les petits enfans à l'église , pour y recevoir le saint baptême », se tiroient de « l'éloignement où ils étoient , de la rudesse et froidure du climat , de la quantité de neige qui y tombe..... »

Enfin, ce détail étoit terminé par cette réflexion : « même, »
 » pourroit advenir, par fois, qu'étant, les pères et mères de
 » famille, allés pour ouïr la Parole de Dieu, étant si éloignés
 » de leurs maisons, et cependant tout-proche des Bourgui-
 » gnons, dont il pourroit arriver grand désavantage et détri-
 » ment à leurs familles , tant par volerie que pillerie et au-
 » trement, même, avec les propres armes des dits du Chenit,
 » leur venir, à tous, couper la gorge au temple du Lieu. »

Après avoir établi ces motifs de leur requête , ces associés supplioient LL. EE. de leur accorder « la permission de bâtir un petit temple au Chenit , de les gratifier d'une petite cloche, pour y assembler le peuple, de leur faire quelques libéralités, pour subvenir aux frais de cette entreprise, et de leur permettre d'établir un cimetièrre à l'entour de ce temple » ; ils offroient , de leur côté, de faire tout ce qui dépendroit d'eux, pour fournir les marinages et autres choses nécessaires à cette construction. »

» Et, quant au ministre qui pourroit faire la charge pour
 » leur prêcher, il se pourroit facilement faire par un diacre,
 » qui seroit entretenu aux frais du village du Lieu , au lieu
 » du maître d'école qui déjà y est entretenu par une partie
 » de vos libéralités,.... »

Cette requête fut écoutée favorablement de LL. EE., puisqu'elles adressèrent aux magnifiques seigneurs Hantz-Rodolphe Hornn, ancien baillif de Romainmôtier, et Hantz Ulderich Cocq, nouveau baillif au dit lieu , des lettres, qui leur ordonnoient de se transporter au Chenit, pour examiner le lieu le plus-propre pour bâtir le dit temple.

Ce transport eut lieu au mois de juillet de ladite année 1610, et, après avoir vu l'emplacement que ces associés avoient choisi, ces seigneurs firent marché avec des maçons de Longeville, en Furgogne, pour faire les murailles de ce bâtiment, qui devoit avoir deux toises de hauteur, quatre pieds d'épaisseur, dans les fondemens, et trois pieds en-dehors; ils leur promirent sept florins par chaque toise de muraille, et autant pour chaque porte et chaque fenêtre de ce bâtiment; après quoi, ils s'en retournèrent, pour donner avis du tout à LL. EE. »

Il arriva, sur ces entrefaites, un contre-temps occasionné par un armement que faisoit le duc de Savoie, dont les troupes passoient les monts, ce qui engagea LL. EE. à mettre des garnisons dans tout le Pais-de-Vaud; en conséquence, elles envoyèrent, au Lieu, deux pièces de canon, et une compagnie de soldats de trois-cents et quelques hommes, sous la conduite de l'ancien seigneur bailli Hornn, qui en étoit capitaine. Ces troupes y séjournèrent, depuis le 1^{er} mars 1611, jusqu'au mois de juillet de la même année. »

» Dont (récite Pierre Lecoultre), pendant ces troubles et » émotions, notre entreprise fut, pour un petit temps, offus- » quée, dont étions moqués d'aucuns de nos voisins, estimans » que nous avions perdu courage; mais, ce bon Dieu nous » ayant touché le cœur, et donné bon courage à une partie » de nous, conjoints, dont nous étant assemblés, le 24^e d'oc- » tobre 1611, nous avons fait un jet, entre nous, de cent-soi- » xante florins, pour poursuivre au bâtiment de l'église, les- » quels conjoints ont député Isaac, fils de Claude Piguet, » pour aller avec Pierre Lecoultre, et poursuivre en cette en- » treprise. »

» Par quoi, ayant reconnu qu'il falloit recourir par-de- » vant LL. EE., à Berne, ayant prié notre honoré seigneur » baillif, pour nous, de rechef, sceller une supplication, nous

› ayant répondu que la maladie de peste étoit fort à Berne
› et qu'il falloit, encore un peu, attendre, dont ayant été, par
› plusieurs fois, à Romainmôtier, importuner notre seigneur
› baillif, nous eûmes, de rechef, congé de lui, et nous scella
› une supplication fort de même teneur que la précédente,...
› avec une lettre de faveur, écrite de nos très-chers et bien-
› aimés pasteurs, tant de la classe d'Yverdon que de Ro-
› mainmôtier. ›

J'interromps, pour un moment, le fil de la narration de Pierre Lecoultre, pour faire remarquer que cette maladie de peste, dont il parle, régnoit à Berne et y fit un ravage incroyable, de même que dans tout le païs, ainsi que l'histoire nous l'apprend. Elle dit qu'il y eut des villes presque désertes, tellement que l'on vit croître l'herbe dans les rues et sur les toits. On y remarque, qu'elle emporta, l'année suivante, douze ministres, dans la seule classe de Lausanne, ce qui en faisait le quart, et qu'on célébra un jour solennel de jeûne et d'humiliation, pour détourner la colère de Dieu de dessus le païs.

On a une tradition qui porte que, dans ce temps-là, toute la Vallée étoit remplie de fumée, provenant tant des fourneaux à charbon que des bois qu'on brûloit pour l'esserter, d'où on a conclu que cette fumée purifioit l'air, et empêchoit la communication de cette maladie. Mais, je pense, pour raisonner plus-juste, que ce fut, plutôt, le manque de communication des habitans de la Vallée avec ceux qui étoient infectés de cette maladie qui l'empêcha d'y pénétrer.

Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que la Vallée en fut exempte, ou que, si elle s'y fit sentir, ce fut d'une manière fort-légère, sans quoi l'entreprise de ces habitans du Chenit n'auroit pu être poursuivie, et auroit été nécessairement renvoyée à un autre temps.

Je reviens à la lettre de faveur dont Pierre Lecoultre fait

mention. Elle consistoit dans une représentation, par laquelle messieurs les Pasteurs de la vénérable classe faisoient envisager, à LL. EE., les habitans du Chenit « comme un peuple très-pauvre, qui ne devoit sa subsistance, dans les bois » de ses hautes montagnes » où il est situé, qu'au travail de ses mains, qui, cependant, étoit d'un bon caractère, fidèle à son souverain et zélé pour le service de Dieu. « Ils démonstroient, d'une manière simple, mais très-énergique, l'équité et la légitimité de la requête de ces habitans ; ils établissoient, de plus, les dangereuses conséquences qui pourroient résulter, à l'égard de ces habitans, si leur requête étoit rebutée. Enfin, ils concluoient cette représentation en ces termes : « Etendez donc, ô pieux et bénins seigneurs, votre main » gracieuse et secourable à ces pauvres supplians. Il est question d'une institution de pension nouvelle, soit d'un diacre, soit d'un ministre ; or, comme le Seigneur vous a établis pourvoiables et fidèles dispensateurs des biens ecclésiastiques qui sont en votre puissance et domination, et qu'il les applique ainsi, selon les occurrences et nécessités diverses, à légitime usage, aussi nous assurons-nous que cette considération-là n'apportera, de la part de Vos Excellences, aucun retardement à cette œuvre très-sainte, et que donnerez, dans cet endroit, comme faites d'ordinaire, en toutes vos actions, une preuve de votre saint et ardent zèle à l'avancement de la gloire de ce grand dominateur de l'univers..... »

Pierre Lecoultre et Isaac Piguet, munis de la requête de leurs associés et de la lettre de recommandation dont on vient de parler, furent les présenter à LL. EE., au mois de janvier 1612. Le succès de leur voyage fut très-heureux, et ils rapportèrent eux-mêmes des lettres adressées au seigneur baillif de Romainmôtier, qui portoient en substance : « Que LL. EE., ayant permis à leurs sujets du Chenit de bâtir un

petit temple, au dit lieu, elles avoient, en même temps, ordonné à la classe d'Yverdon et Romainmôtier de nommer « un personnage signalé et expert, pour y prêcher la Parole de Dieu; que ce pasteur seroit, en même temps, ministre au Chenit et diacre au Lieu, où il feroit l'école et vâquerait à l'instruction de la jeunesse. »

Ces lettres ordonnoient en conséquence au seigneur Bailif de délivrer annuellement, à ce nouveau Pasteur, les quarante florins qu'il donnoit, auparavant, au maître d'école qui étoit entretenu au village du Lieu, en y ajoutant un muids de froment, et un de messel, pris au château de Romainmôtier, et, de plus, quatre muids et quarante florins, en argent, pris sur les dîmes du Chenit, du Lieu, de l'Abbaie et des Charbonnières. »

Les communiens du Lieu et du Chenit devoient, de leur côté, fournir à ce ministre « une maison, dans le village du Lieu, un jardin, du pâturage commun, et du terrain pour recueillir le fourrage nécessaire à l'hivernage d'une vache. » Ils devoient, de plus, lui charrier son bois d'affouage, qu'il devoit faire couper à ses frais. » Ils devoient, en outre, donner à ce ministre « la somme de cent-florins qu'ils payoient, précédemment, au maître d'école. » Enfin, ces lettres désignoient les fonctions de ce nouveau pasteur de la manière suivante:

» Icelui diacre sera tenu aller au temple du Chenit, toutes les dimanches et jour de jeudi, faire une prédication, en été environ les sept heures, et, en hiver, environ les huit heures du matin; et au village, il devra faire, les jours de dimanche et de vendredi, les prières, et les autres jours tenir l'école. »

Quelques jours après l'obtention de ces lettres, Pierre Le-coultre se rendit à Arnay, auprès de l'ancien seigneur baillif Hornn, qui y demeuroit alors; ils firent, de concert, marché avec un maître charpentier de Vaulion, qui s'engagea

de faire « tant la charpente et couverture du nouveau temple, que tous les autres ouvrages en bois nécessaires à la perfection de ce bâtiment, pour le prix de trois-cents florins, trente livres de beurre et cinquante de fromage, qui lui devoient être payés par les associés; » outre cela, ils devoient lui fournir « tous les matériaux sur place, et lui donner un homme, pour travailler avec lui et ses ouvriers, tout le temps qu'ils seroient occupés à cet ouvrage. » Le dit ancien seigneur baillif promit, encore, de faire livrer au dit charpentier, du grenier de LL. EE., « six sacs de graine, moitié messel, et moitié orge. »

Les choses étant ainsi réglées, ces associés s'assemblèrent, au mois de mars suivant, et, ayant fait venir le maître charpentier, « sont (dit Pierre Lecoultre), tous montés ensemble » en la haute-joux du mont Risot, au droit de la Varraz, » pour illec couper tout le marin nécessaire au-dit bâtiment, » et, sur ce, ordonner des chevaux et personnes pour tirer » hors le dit marin et le rendre sur la place du bâtiment....»

Ces associés s'adressèrent, ensuite, à la vénérable classe, pour la prier de nommer un ministre, selon les ordres qu'elle en avoit reçus; en conséquence de quoi, elle nomma spectable Pierre Tharrin, de Montagni, près d'Yverdon. Cette nomination ayant été confirmée par LL. EE., il fut présenté, le dimanche 10^e mai 1612, dans l'église du Lieu, en présence de toute l'assemblée, pour diacre dans la dite église, et ministre de celle du Chenit, où il vint, dès-lors, faire la prédication dans une maison particulière, en attendant que le bâtiment du temple fût construit.

L'établissement de ce nouveau pasteur fortifia, de plus en plus, le courage de ces associés: ils envoyèrent incessamment chercher le maître maçon avec lequel les deux seigneurs baillifs avoient convenu, comme on l'a vu ci-devant. Mais écoutons là-dessus Pierre Lecoultre. « Ce maître étant venu,

» pour mettre la main à la muraille, et quatorze maçons
 » avec lui, et nous, les conjoints, ayant ordonné de toutes les
 » familles, selon le nombre des personnes, hommes, fem-
 » mes, filles et chevaux, pour tirer des pierres et de l'arè-
 » ne, pour l'amener sur la place, d'autres pour servir les ma-
 » çons, tant de pierres que de mortier..... tellement qu'il
 » y avoit, tous les jours, des quarante personnes pour ser-
 » vir les maçons. »

Jusques-ici, les choses étoient allées à souhait, mais, quel-
 que temps après, ces associés s'étant assemblés et ayant le-
 vé, sur chaque personne dont leurs familles étoient compo-
 sées, une contribution de deux florins, pour payer le maître
 charpentier et tous les différens articles servant à la cons-
 truction du temple, consistans en clouteries, ferrures, et au-
 tres choses nécessaires, tant au clocher qu'au reste du bâti-
 ment, il arriva que la somme provenue de cette contribution
 se trouva bien éloignée de pouvoir suffire à tous ces diffé-
 rens besoins. Ces associés, dont le plus grand nombre étoient
 pauvres, et qui, tous, avoient de la peine à se procurer les
 choses les plus nécessaires à leur subsistance, n'ayant d'au-
 tres ressources que leur travail, se trouvèrent fort embar-
 rassés. Ils avoient déjà supporté les premiers frais et four-
 ni, par contribution, les ais, lambris, ancelles, et autres mar-
 chandises en bois, ce qui les mettoit hors d'état d'augmenter
 cette dernière contribution, ou d'en lever une autre, pour
 suppléer à ce qui leur manquait.

Dans cette extrémité, ils prirent la résolution de s'adres-
 ser au conseil du Lieu, en offrant leur église à tous les in-
 dividus de la communauté, les priant, « d'être frères, en ce
 » bâtiment, et en leur proposant de payer, de la bourse pu-
 » blique de la commune, les frais déboursés. » Ces propositions
 ayant été rebutées, Pierre Lecoultre continue à dire, dans
 son langage naïf : « En après, nous leur présentâmes une hum-

» ble requête pour nous assister de quelque peu d'argent ,
 » au nom de Dieu, et que cet argent seroit mis en compte à la
 » communauté, et que même nous en paierions notre part et
 » rate, comme communiens avec eux, et que, pour un bâti-
 » ment d'église, il étoit permis de demander à toutes person-
 » nes qui sont zélateurs de l'avancement du règne de Jésus-
 » Christ : laquelle requête nous fut refusée tout-à-plat, voire
 » jusqu'à un sol. »

Cependant ces associés ne perdirent pas entièrement cou-
 rage ; ils prirent le parti de s'adresser à des étrangers, des-
 quels ils présumèrent qu'ils tireroient plus de secours que
 de leurs compatriotes. Pierre Lecoultre fait le détail tant
 des requêtes qu'ils adressèrent à ce sujet, que des gratifica-
 tions qu'ils reçurent.

Ce détail commence par la communauté de l'Abbaie, qui
 leur donna quatorze florins; un nommé Jean Berney, parti-
 culier de dite commune, leur donna sept florins; de même,
 continue ce détail, « nous adressâmes une supplication, par
 » deux fois, aux nobles, bourgeois et conseillers de la ville
 » de Romainmôtier, lesquels, de leur bon gré et franche vo-
 » lonté, nous accordèrent..... rien.»

Le seigneur, baron, de la Sarraz, les gratifia d'un sac de
 messel, la ville de Morges d'un char de vin et d'un sac de
 froment, noble Samuel d'Aulbonne, châtelain de Morges,
 d'un tonneau de vin de trois septiers. Enfin, les nobles,
 Jean, Louis, et Henri Varro, seigneurs du Brassus, leur
 donnèrent les trois grandes fenêtres du côté oriental de la
 dite église.

Toutes ces libéralités ne se trouvant pas suffisantes aux
 besoins de ces associés, leur dernière ressource ce fut de
 lever des contributions sur des biens ou grangeages, situés
 au Chenit, qui appartenoient à quelques particuliers du
 Lieu et des Charbonnières, qui, comme on l'a dit au com-

mencement de cet article, avoient refusé de s'associer à l'entreprise. Quelques-uns d'entr'eux payèrent volontairement ces contributions, mais la plupart s'y étant refusés, y furent condamnés par le seigneur baillif de Romainmôtier.

A l'aide de ces contributions, qui montèrent à la somme d'environ deux-cents florins, et des donations qu'ils reçurent, spécifiées ci-dessus, le bâtiment du temple fut continué, en sorte qu'il fut achevé au mois de novembre, à l'exception de quelque peu de murailles, qui n'étoient pas comprises dans la tâche des maçons, mais que l'on trouva nécessaire d'exhausser, des côtés de vent et de bise.

Ce fut alors que les associés reçurent l'ordre de faire venir la cloche que LL. EE. avoient eu la bonté de leur accorder. La commission en fut donnée à Pierre Lecoultre, qui rapporte au long toutes les circonstances de son voyage, qu'on peut résumer, en peu de mots, à ceci, c'est que, étant arrivé à Berne, il trouva cette cloche à la fonderie, d'où elle fut conduite dans la ville pour y être pesée; elle se trouva du poids de six-cent et septante-cinq livres: « alors (dit-il), » elle fut libérée à Pierre Lecoultre, pour la poser en la » nouvelle église du Chenit, par le magnifique seigneur » Abraham Sturler, Trésorier du Pais-Roman, sans deman- » der audit Lecoultre aucun or, ni argent, ni aucun présent, » en la ville de Berne; ainsi, nos bénins seigneurs la nous ont » librement donnée. »

Il fit ensuite voiturer cette cloche jusqu'à Morat, où il trouva un batelier d'Auverny, près de Neuchâtel, « auquel » batelier (dit-il), je fis marché pour naviguer moi et ma » cloche jusqu'à leur village. » Dès-là, il se fit conduire à Yverdon, d'où il fit voiturer sa cloche jusqu'au Lieu, où elle fut déchargée à la forge d'un nommé Abel Aubert, pour en compléter les ferrures, » et, dès-lors (continue-t-il), fut posée » en l'église du Chenit, pour sonner pour le jour de Noël 1612,

» et demeurai à faire le voyage à Berne douze jours , et dé-
 » pendis trente-trois florins, et payai pour les voitures de la
 » dite cloche trente-six florins. »

Les associés étant ainsi venus à bout de leur entreprise, s'assemblèrent au mois de juin 1613, pour lever une contribution, tant pour achever les murailles de leur église que pour quelques autres réparations qu'il y avoit encore à faire, et aussi pour payer des redevances, dont ils s'étoient trouvés chargés par les comptes qu'avoient rendus les susdits Pierre Lecoultre et Isaac Piguet, au mois de janvier. Ils levèrent cette contribution comme les précédentes , et elle fut fixée à un florin et six sols par chaque personne de leurs familles.

L'histoire dont je viens de donner le précis finit par rapporter une difficulté que ces associés eurent à soutenir avec monsieur le Pasteur de l'Abbaie; j'en ferai mention ci-après, à sa date.